

# Compte Rendu du conseil municipal du 27 mai 2011

## **PRESENTS**

MMRS Nicole BERTON, Patrick BORDERIE, Anne CHATAIN, Marie FELIX, René FERRAND, Denise GABERT, Vincent GUILLAUD ROLLIN, Marie Françoise JULLIEN, Christian LAURENCIN, Guy MALTHERRE, Jean-François PERRIN, Pascale PRUVOST, Claude RAVEL, Jacques SILVENT, Maurice TOGNONI.

## **ABSENTS EXCUSES**

Aurore BEZY  
Frédérique MANCINI  
Alain VILLATE LAFONTAINE

## **POUVOIRS**

Aurore BEZY donne pouvoir à Marie Françoise JULLIEN  
Frédérique MANICINI donne pouvoir à René FERRAND  
Alain VILLATE LAFONTAINE donne pouvoir à Vincent GUILLAUD ROLLIN

**Jean François PERRIN ouvre la séance.**

**Désignation du secrétaire de séance : Denise GABERT**

## **Approbation à l'unanimité du compte rendu de Conseil Municipal du 25 mars 2011**

### **1 / Compte de gestion du Receveur**

---

Le rapporteur, René FERRAND, explique :

Les comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'année 2010 sont conformes aux comptes administratifs 2010 de la commune.

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal de les approuver.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion du Receveur Municipal**

### **2 / Vote des Comptes Administratifs 2010**

---

Monsieur René FERRAND, rapporteur expose :

Sont présentés les comptes administratifs pour le budget principal et pour le budget annexe eau et assainissement qui sont résumés dans les tableaux suivants.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	<b>REALISE 2010</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>2 315 606.31</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>1 689 724.53</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010</b>	<b>625 881.78</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>	<b>506 776.22</b>

<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>506 776.22</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2010</b>	<b>625 881.78</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>1 081 578.61</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>709 213.29</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2010</b>	<b>372 365.32</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>	<b>- 10 729.34</b>
<b>RESTES A REALISER RECETTES</b>	<b>124 000.00</b>
<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>	<b>267 704.82</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2010</b>	<b>361 635.98</b>

### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

	<b>REALISE 2010</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>553 873.18</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>349 029.04</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010</b>	<b>204 844.14</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>	<b>35 504.02</b>
<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 504.02</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2010</b>	<b>204 844.14</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>846 389.71</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>600 500.60</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2010</b>	<b>245 889.11</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>	<b>- 5 160.11</b>
<b>RESTES A REALISER RECETTES</b>	<b>34 600.00</b>
<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>	<b>203 370.50</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2010</b>	<b>240 729.00</b>

**Le Maire s'absente, les autres membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité les comptes administratifs du budget Communal et du budget Eau et Assainissement**

### **3 / Reprise et affectation des résultats 2010**

Le rapporteur René FERRAND expose :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget principal et le budget Eau/Assainissement de la commune du Grand Lemps, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

#### **1. Les résultats des Comptes Administratifs 2010 :**

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de fonctionnement est un **excédent** de ..... **625 881.78 €**  
 Le résultat d'investissement est un **excédent** de ..... **361 635.98 €**

##### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le résultat de fonctionnement est un **excédent** de ..... **204 844.14 €**  
 Le résultat d'investissement est un **excédent** de ..... **240 729.00 €**

#### **2. Propositions d'affectation des résultats 2010 :**

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement, soit :

**Article 1068 : 625 881.78 €**

Reprise du résultat d'investissement en recettes d'investissement, soit :

**Article 001 : 361 635.98 €**

### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement, soit :

**Article 1068 : 204 844.14 €**

Reprise du résultat d'investissement en recettes d'investissement, soit :

**Article 001 : 240 729.00 €**

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les affectations des résultats 2010**

#### **4 / Décision Modificative n° 1**

---

Le rapporteur, René FERRAND, expose

Les crédits ouverts à certains chapitres du Budget Communal et du Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2011 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Vu l'avis de la commission des finances du 17 mai 2011, le rapporteur propose les réductions, virements et ouvertures de crédits suivants :

### **BUDGET COMMUNAL**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		
60632 - Fournitures de petit équipement	3 500.00	
6135 - Location mobilière	3 500.00	
61521 - Entretien des terrains	2 500.00	
61522 - Entretien des bâtiments	3 000.00	
61523 - Entretien voies et réseaux	- 6 000.00	
61558 - Entretien et réparation autres biens mobiliers	1 100.00	
616 - Prime d'assurance	20 000.00	
6236 - Catalogues et imprimés	600.00	
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>		
657362 - Subvention au CCAS	1 630.00	
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>		
7311 - Contributions directes		11 400.00
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>		
74832 - Attribution du fonds de péréquation de la T.P.		1 700.00
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>		
023 - Virement à section d'investissement	-16 730.00	
<b>TOTAL</b>	<b>13 100.00</b>	<b>13 100.00</b>

#### **INVESTISSEMENT**

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>001 Résultat d'investissement reporté</b>		361 635.98
<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		625 881.78
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		
1641 - Emprunt (report 2010)		343 500.00
1641 - Emprunt		-230 637.76
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues</b>		
1345 - Part. pour non réalisation aire de stationnement		3 300.00
<b>Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles</b>		
204151 - subvention d'investissement versés	28 200.00	
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		
2183 - Mat. de bureau et informatique (report 2010)	15 000.00	
2184 - Mobilier	9 000.00	
2184 - Mobilier (report 2010)	8 600.00	
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>		
2313 - Construction	11 800.00	
2313 - Construction (report 2010)	974 600.00	
2315 - Installation, matériel et outillage technique	39 750.00	
<b>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement		-16 730.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 950.00</b>	<b>1 086 950.00</b>

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **FONCTIONNEMENT**

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 014- Atténuation de produits</b>		
701249 - reversement à Ag. Bassin redevance pollution domestique	300.00	
706129 - reversement à Ag. Bassin redevance modernisation Des réseaux de collecte	1 000.00	
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>		
023 – Virement à la section d'investissement	- 7 900.00	
<b>Chapitre 65- Autres charges de gestion courante</b>		
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 490.00	
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		
673 - Titres annulés sur exercice antérieur	19 500.00	

<b>Chapitre 70 - Vente de pdts fabriqués, prestation de sces</b>		
70111 - Ventes d'eau aux abonnés		4 890.00
70611 - Redevance d'assainissement collectif		1 100.00
701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique		4 560.00
706121 - Redevance pour modernisation des réseaux		860.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 410.00</b>	<b>11 410.00</b>

## INVESTISSEMENT

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>001 Résultat d'investissement reporté</b>		240 729.00
<b>Chapitre 023 - Virement de la section de fonctionnement</b>		
023 – Virement de la section de fonctionnement		- 7 900.00
<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		204 844.14
<b>Chapitre 23 - Immobilisation en cours</b>		
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (report 2010)	100 000.00	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	88 900.00	
2318 – Autres immobilisations corporelles	248 473.14	
<b>TOTAL</b>	<b>437 673.14</b>	<b>437 673.14</b>

### Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la Décision Modificative n°01/2011

#### 5 / Admission en non valeur

Le rapporteur René FERRAND expose :

Par courrier explicatif, Monsieur le Trésorier demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur pour les montants suivants :

Exercice 2002 : 8.00  
Exercice 2003 : 58.91  
Exercice 2004 : 453.37  
Exercice 2005 : 88.84

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les produits pour un montant total de 609.12 euros sur le budget Eau et Assainissement, les crédits étant prévus au compte 654.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les admissions en non valeur telles que proposées par le Receveur Municipal.**

## 6 / Attribution des subventions aux associations

---

Le Rapporteur Christian LAURENCIN expose

Chaque année de nombreuses associations sportives culturelles et sociales sollicitent des aides et sont soutenues par la commune du Grand Lemps dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir aux usagers.

Un travail en commission a permis de déterminer les montants alloués pour l'exercice 2011. Après avis de la commission des finances du 17 mai 2011, il est proposé la répartition suivante

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>RIB</b>	<b>Prévu 2011</b>
<b>APEL</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00024302102 87	<b>420.00</b>
<b>ACCA LE GRAND-LEMPES</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 16009460000 26	<b>110.00</b>
<b>AMICAL CIS LE FUTEAU</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18022 00026472301 77	<b>300.00</b>
<b>ANACR COMITE DE BIEVRE</b>	Caisse d'Epargne Des Alpes 13825 00200 08777045202 03	<b>50.00</b>
<b>LE LEMPSICHOEUR</b>	Caisse du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 16060580000 33	<b>390.00</b>
<b>AIDE DOMICIL EN MILIEU RURALE</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00044192401 01	<b>1 000.00</b>
<b>CYCLO LOISIR</b>	Crédit Agricole Centre-Est 17806 00234 23449285000 77	<b>460.00</b>
<b>SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS INTER</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00024 63181673000 34	<b>150.00</b>
<b>JEUNES SAPEURS POMPIERS (le futeau)</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00053801001 79	<b>400.00</b>
<b>AIR LES GRANDS LYNX</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 79313183000 17	<b>700.00</b>
<b>AEP (Ass Eucation Populaire)</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00024334302 02	<b>420.00</b>
<b>CLUB AMBIANCE AMITIE</b>	Crédit Agricole Sur Rhône Alpes 13906 00016 16023366000 77	<b>250.00</b>
<b>COMITE LOCAL FNACA</b>	Crédit Agricole Centre-Est 17806 00234 23422565000 53	<b>130.00</b>
<b>COMITE SOCIAL PERSONNEL</b>	Crédit Agricole Centre-Est 17806 00234 67005235000 66	<b>1 000.00</b>
<b>HAND BIEVRE TERRES FROIDES</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 16054016000 63	<b>1 000.00</b>
<b>MUSIQUE TERRES FROIDES</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 16026993000 52	<b>550.00</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	La Banque Postale 30041 00001 2569180T020 46	<b>700.00</b>
<b>SOU DES ECOLES LAIQUES</b>	Crédit Agricole de l'Isère 13906 00016 16038916000 93	<b>900.00</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00025124303 97	<b>440.00</b>

<b>AVENIR BOULISTE</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00041854801 89	<b>110.00</b>
<b>RUGBY CLUB LEMPSIQUOIS</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 27339599000 16	<b>720.00</b>
<b>LCA FOOT 38</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 85008676769 34	<b>1 500.00</b>
<b>ASSOCIATION TERRES FROIDES BASKET</b>	Crédit Mutuel 15899 08932 00065283401 74	<b>2 600.00</b>
<b>VOLLEY CLUB LEMPSIQUOIS</b>	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00024785901 04	<b>125.00</b>
<b>COMITE JUMELAGE</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 16053400000 19	<b>550.00</b>
<b>LA RICANDELLE</b>	Caisse d'épargne Des Alpes 13825 00200 08778293569 72	<b>1 030.00</b>
<b>AFIPAEIM VOIRON</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00105 85006639548 41	<b>60.00</b>
<b>LA LIGUE CONTRE LE CANCER</b>	La Poste 20041 31017 0033428T28 24	<b>180.00</b>
<b>DONNEUR DE SANG BENEVOLES</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 78854229000 76	<b>120.00</b>
<b>FCPE ECOLES PRIMAIRES</b>	Lyonnaise de banque 10096 18206 00024791601 73	<b>120.00</b>
<b>TWIRLING BATON</b>	Caisse d'Epargne 13825 00200 08776666696 39	<b>300.00</b>
<b>L'ARBRE A DANSES</b>	La Banque Postale 20041 01017 0789042M028 75	<b>300.00</b>
<b>SSIAD DES TERRES FROIDES</b>	Caisse d'Epargne 13825 00200 08777018930 55	<b>250.00</b>
<b>VIRJULES TEMPO</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 85005857258 70	<b>280.00</b>
<b>COMITE DES FETES</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	<b>9 000.00</b>
<b>ASS FEMMES ELUES DE L'ISERE</b>	Crédit Mutuel 15899 08922 00059511640	<b>100.00</b>
<b>AIDE RELAIS SOLIDARITE</b>	Crédit Agricole Centre-Est 17806 00260 67789161000 62	<b>100.00</b>
<b>ASS SPORTIVE DU COLLEGE</b>	La Poste 20041 01017 0105120U028 79	<b>500.00</b>
<b>TENNIS DE TABLE</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 63524422000 05	<b>200.00</b>
<b>JARD ISSUE</b>	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00053 63388006000 85	<b>150.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 665.00</b>

**Le Conseil Municipal a voté la répartition des subventions aux associations telle que proposée ci-dessus : 17 pour, 1 abstention (Anne CHATAIN)**

**7 / Convention de répartition des frais de fonctionnement et de gestion des contrats communs du centre technique mutualisé de la Communauté de Communes de Bièvre Est et de la commune du Grand Lemps**

Madame Pascale PRUVOST, rapporteur explique

La commune du Grand Lemps et la Communauté de Communes de Bièvre Est ont réalisé leur centre technique mutualisé.

La présente convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services de préciser les conditions et modalités de gestion des contrats de maintenance et autres dépenses communes, ainsi que l'entretien des parties communes.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention de répartition des frais de fonctionnement et de contrats communs du centre technique mutualisé de la Communauté de Communes de Bièvre Est et de la commune du Grand Lemps.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.**

#### **8 / Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'achat d'un véhicule électrique**

---

Le rapporteur, Nicole BERTON, expose :

Lors du budget primitif 2011, l'acquisition d'un véhicule électrique a été votée pour faciliter et améliorer le travail de notre employé communal chargé de l'entretien de la voirie et du domaine public.

Le coût d'achat de ce véhicule est de : **13 425,00 € HT soit 16 056,30 € TTC.**

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 2 000,00 € auprès de l'ADEME.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la demande de subvention à l'ADEME.**

#### **9 / Signature du Marché pour la mise en place de 3 piézomètres pour la mission connexe au dossier d'autorisation de deux déversoirs d'orage**

---

Le rapporteur, Pascale PRUVOST, expose :

La commune de Le Grand-Lemps a déposé un dossier de déclaration de deux déversoirs d'orage situés rue des Muriers en 2008. Les eaux en sur-verse seront infiltrées dans la nappe après dégrillage et décantation.

Le service environnement de la Direction Départementale des Territoires nous demande la mise en place d'un suivi piézométrique de la nappe de Bièvre pour permettre la délivrance de cette déclaration.

Cette étude est confiée à Alp'Etudes qui gère déjà le dossier de déclaration des déversoirs d'orage.

Le montant de cette mission est de : **5 262,40 € TTC.**

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant à cette prestation.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et autorise le Maire à signer le marché pour la mise en place de 3 piézomètre.**

#### **10 / Signature de l'avenant n° 1 au marché d'étude aux périmètres de protection du puits du lac et des captages**

---

Le rapporteur Pascale PRUVOST rappelle :

Les périmètres de protection sont en cours d'étude depuis janvier 2006. Un hydrogéologue a été défini par les services de l'Etat.

Actuellement, le rapport de ce technicien doit être remis pour l'année 2011.

D'ores et déjà, il souhaite intégrer 3 captages supplémentaires : les Champs, Paulin 1, Mezin.

De plus, la réglementation a évolué et les services de l'Etat (DIREN, DDAF, Avenir) ont demandé des compléments d'études avec le nouveau cahier des charges.  
Depuis le service de l'Etat (ARS) a demandé de réaliser l'étude sur l'ensemble des sources comme le préconise l'hydrogéologue.

Le coût de l'avenant n° 1 est de : **6 255,00 € TTC**

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'étude aux périmètres de protection du puits du lac et des captages

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'avenant n° au marché sus visé.**

## **11 / Cession de terrain section AE N° 473 des anciens logements du collège**

---

Le rapporteur Pascale PRUVOST expose :

Le bâtiment des logements du collège est propriété de la commune du Grand-Lemps. Ces appartements servaient aux associations, telles que la poterie, BATIC.

La remise en état de ces locaux demande un investissement important pour pouvoir les remettre aux normes de sécurité.

Le tènement se situe enclavé dans l'emprise du collège du Grand-Lemps, propriété du Conseil Général.

La cession de ce bâti et d'une partie du terrain permet la continuité du parcellaire de l'enceinte du collège.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le certificat d'arpentage ainsi que tout document nécessaire à la cession de ce terrain.

**Le Conseil Municipal a voté :**

**16 pour et 2 contres (Marie Françoise JULLIEN, Vincent GUILLAUD ROLLIN)**

**Et autorise le Maire à signer le certificat d'arpentage et tout document nécessaire à la cession du terrain sus visé.**

## **12 / Reprise des concessions cimetièrre en état d'abandon**

---

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-1 et suivants ;

Considérant que les concessions ci-dessous désignées ont été délivrées plus de trente ans avant l'engagement de la procédure et qu'aucune inhumation n'y a été faite dans les dix dernières années qui ont précédé la mise en oeuvre de la procédure ;

Considérant que l'état d'abandon des concessions susvisées est contraire au maintien du bon ordre et de la décence du cimetière communal ;

Sur le rapport de Monsieur le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dont l'état va être constaté par procès-verbal, dans les conditions prévues aux articles L.2223-17 et 18, et R. 2223-10 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales ;

<b>ANCIEN NUMERO</b>	<b>NOUVEAU NUMERO</b>	<b>NOMS DES CONCESSIONS</b>	<b>ANCIEN NUMERO</b>	<b>NOUVEAU NUMERO</b>	<b>NOMS DES CONCESSIONS</b>
8	1155-1156	DURAND Joseph	382	484	CONTAMIN
4	1163-1164	JACQUIER-ROUX	232	356-357	COING-MALLET

3	1165-1166	DELAY-PROBY	233	358-359-360	BURLET-ROUSSILLON
27	700	MILLAT-CARRUS	244	386-387-388	CLARET-PERRIN
46	736	POULET Joseph	164	302-303	JAYET
49	739	HEIDET	167	307	COUTURIER
53	746	INCONNU	172	311-312	SERPINET
65	763-764	GENEVEY	173	316-317	GARNIER-TRUFFIER
75	779	MARTIN-CRESCENT	250	1255-1256-1257	SAPPEY
98	820	TIBERI	120	224-225	REY
122	864	MIGNOT	119	222-223	DELAISSEAUD
301	1173-1174	SARRET	100	189-190	CISTAC
158	924	MEZIN RABATEL	96	181-182-183	MINGRAT
182	970	JARNIAT	95	179-180	MALLETON
222	1044	CHARREL-BUTTIN	115	214-215	MAGAND
232	1063-1064-1065	PINEL	117	217-218-219	ROUSSILLON
236	1071	LAPEROUSAZ	88	167-168	PERRIER-JOUBERT-MONSOUD
	1148-1149	INCONNU	87	164-165-166	GARABIOL
12	1147	HUMBERT	74	144	COUTURIER
243	1082-1083-1084-1085-1086	CLARET	73	143	LACROIX
247	1092-1093	ROBERT	62	127-128	GIGAREL Emile
250	1097-1098	MICHEL-VILLAZ	61	126	PROBY Joseph
257	1107	BOURGEY	58	120-121	LAFORGE MICOUD
260	1114-1115	BONNARD	56	117-118	CHARVOZ-LACROIX
265	1123-1124	MICOUD Joseph	217-272	1288-1289	BONNEVAUX-VIAL
274	675	MOULIN	32	52	MENTHAZ
292	640-641	VEYRON-SERRIERE	341	414	JAY Paul
331	1237	QUILLON	308	426-427	CHANTELOUBE
330	1238	BIESSY	342	473	MOLLARD

320	404	BILLARD Thérèse	10	18	ESMIOL Jennifer
315	413	ROUDET Joseph	9	17	BETTAHAR
259	1110	SCOTTI Joseph	15	24	LEMONON Antoine
254	1103	GIRAUD-MONTAGNIER	203	1227	REPLAT
			207	1222	SERPINET
			212	1215	CHOLET Pierre
			213	1213-1214	BINET-FAURE

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

**13 / Adoption du règlement de mise à disposition de la salle polyvalente La Grange et du gymnase municipal.**

---

Le rapporteur, Christian LAURENCIN, expose :

L'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, les particuliers, les syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement qui définit les conditions dans lesquelles la commune du Grand Lemps mettra, la salle La Grange ou le gymnase municipal, à disposition d'une structure associative ou de particuliers.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de règlement de la Salle La Grange et du Gymnase municipal.**

**14 / Adoption du règlement de mise à disposition de l'Espace Pierre Bonnard**

---

Le rapporteur, Christian LAURENCIN, expose :

L'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, les particuliers, les syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement qui définit les conditions dans lesquelles la commune du Grand Lemps mettra, l'Espace Pierre Bonnard, à disposition d'une structure associative ou de particuliers

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de règlement de l'Espace Pierre BONNARD**

## **15 / Adoption du règlement de mise à disposition du Foyer Municipal**

---

Le rapporteur, Christian LAURENCIN, expose :

L'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, les particuliers, les syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement qui définit les conditions dans lesquelles la commune du Grand Lemps mettra, le Foyer Municipal, à disposition d'une structure associative ou de particuliers

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de règlement du Foyer Municipal**

## **Questions diverses**

Monsieur Vincent Guillaud Rollin fait le constat qu'il manque des bancs au jardin de ville et pose la question s'il est possible d'en installer d'autres.

Le Maire fait remarquer qu'il y en a déjà 7 d'installer est il judicieux ou non d'en prévoir d'autres.  
Pascale Pruvost propose que la commission travaux se rende sur place et analyse cette question.

Monsieur Vincent Guillaud Rollin souhaite un point sur le fonctionnement et la mise en service des wc du jardin de ville et ceux de l'église.

Il fait le constat qu'ils sont déjà vandalisés, le travail du parement en pierres arrondies n'est pas réalisé avec soin et qu'il est même dangereux pour les enfants.

Pascale Pruvost précise que les travaux ne sont pas réceptionnés, elle sera vigilante sur ce dernier point. Quant au vandalisme, les WE seront fermés le soir et ouvert le matin.

Nicole Berton propose que l'on se rapproche de l'équipe paroissiale afin de leur proposer de leur confier la clé des toilettes de l'église, ainsi ils seront en service lors des événements religieux du week end.

Monsieur Vincent Guillaud Rollin demande ce que la commune peut faire pour sécuriser le carrefour Pierre Bonnard / Claude Terrasse.

Le Maire l'informe que les travaux de traçage et remplacement du panneau de signalisation sont engagés et démarreront très prochainement.

Monsieur Vincent Guillaud Rollin demande à ce que le point soit fait sur la composition du CCAS.

Nicole Berton explique que le CCAS se compose de 8 membres + le Président  
4 élus : Marie Félix, Marie Françoise Jullien, Maurice Tognoni et elle-même,  
4 personnes extérieures au conseil : Roger Gallet, Josette Jacquet, Marie Françoise Ghlezal, et Marie Paule Barruel.

Un changement de membre est intervenu suite à la démission du Docteur El Aoufir (remplacé par M P. Barruel) et de Madame Bouvier Patron (remplacée par J. Jacquet)

Monsieur Vincent Guillaud Rollin se pose la question sur le nombre important d'emplois précaire en mairie.

Gisèle Cacaud explique qu'il y a trois contrats spécifiques de type contrat unique d'insertion. La politique des élus étant de faire bénéficier à un grand nombre de jeunes ou moins jeunes en recherchant d'emploi ou en souffrance sociale. C'est une manière de leur offrir la possibilité d'une immersion professionnelle. Ils sont orientés de la manière suivante

Un contrat d'agent technique voirie  
Un contrat d'agent de restauration (mis à disposition du collège)  
Un contrat d'agent d'entretien en renfort de l'équipe

Ces contrats sont financés par l'Etat à hauteur de 90% jusqu'en 2010 et depuis 01/01/2011 à 70%.

Marie Françoise Jullien demande s'il y a des chances qu'un des trois contrats soit pérennisé.  
Gisèle Cacaud lui signale que c'est à l'étude.

Monsieur Vincent Guillaud Rollin signale que les bâtiments scolaires seront utilisé encore quelques années et il s'interroge sur la non programmation de travaux cet été.

Le Maire s'étonne de cette affirmation, puisqu'un programme et un planning de travaux de réfection ou de réparation est établi pour cette année comme pour les années précédentes.